

Liberté Égalité Fraternité







Assurer la police de l'environnement

Les agents de l'OFB mènent des actions de police judiciaire et administrative, sous l'autorité respective du procureur de la République et du préfet de département, ainsi que des actions de police sanitaire.

Ils conduisent des enquêtes dès lors qu'une infraction environnementale majeure est constatée: atteintes aux milieux aquatiques, terrestres et maritimes (destructions, pollutions, altérations) ou atteintes aux espèces sauvages (braconnage, prélèvements illégaux, trafic).

Afin de prévenir ces atteintes, les agents contrôlent le respect des prescriptions réglementaires notamment:

- pour la pratique de certaines activités: chasse, pêche de loisir, circulation des véhicules terrestres à moteurs dans les espaces naturels...;
- en milieu aquatique (continuité écologique des cours d'eau, gestion quantitative et qualitative, travaux en cours d'eau);

- dans les espaces naturels protégés;
- dans le cadre de projets d'aménagement : vérification des mesures correctives et compensatoires visant à limiter les impacts des travaux sur la biodiversité;
- en cas de détention, d'élevage et de vente d'espèces non domestiques.

Face aux risques sanitaires (influenza aviaire, peste porcine africaine), ils participent à la surveillance de la faune sauvage dans le cadre du réseau.



Contrôle des règles de sécurité à la chasse



DE L'OFB DANS L'AIN



Connaître la biodiversité

Les agents de l'OFB participent au suivi à long terme de l'évolution des milieux et des espèces, en appliquant différents protocoles.

Ils relèvent des indices de l'état de conservation des cours d'eau, zones humides, bocage.

Concernant les espèces, ils collectent des données grâce par exemple :

 au baguage de limicoles (bécasses des bois, bécassines, courlis cendré), anatidés et colombidés (tourterelles, pigeons);

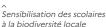
- au comptage de différentes espèces à enjeu de conservation: écrevisse à pieds blancs, grand tétras, courlis cendré, loup, lynx;
- à la surveillance de certaines espèces exotiques envahissantes: ibis sacré, érismature rousse, ouette d'Egypte, écrevisse américaine, jussie, myriophylle du Brésil.

Toutes ces données alimentent les bases d'inventaires nationaux.

Pose de piège photographique pour l'observation du Lynx ...









Courlis cendré, espèce à enjeux suivie dans l'Ain

Appuyer les politiques publiques

Pour répondre aux enjeux de protection de la biodiversité dans l'Ain, le service départemental de l'OFB s'engage aux côtés des acteurs publics territoriaux:

- il apporte un appui aux services de l'État (DDT*, DDPP*...) sur des orientations réglementaires. Il rédige des avis techniques.
- il contribue aux documents de planification des milieux aquatiques;
- il participe à des comités décisionnels: MISEN*, CLE*, CDCFS*, CDRE*...
- il soutient la mise en œuvre des Plan nationaux d'actions Loup et Lynx notamment via les constats de dommages sur les troupeaux domestiques.

Mobiliser les acteurs et les citoyens

Parce que la perte de biodiversité nécessite l'implication de tous, les agents du service départemental cherchent à mobiliser la société lors d'évènements publics (salons, journées découvertes...), ou dans le cadre d'interventions en milieu scolaire.

Vous êtes élu, enseignant, entreprise ou simple citoyen et vous souhaitez vous engager dans une action en fayeur de la biodiyersité?

Des projets participatifs existent, tels que les atlas de la biodiversité communale, les aires éducatives et les programmes « Engagés pour la nature ».

DDT : direction départementale des territoires

DDPP: direction départementale de la protection des populations

MISEN : mission inter-services de l'eau et de la nature

CLE : commission locale de l'eau CDCFS : commission départementale chasse et faune sauvage

CDRE : comité départemenal des ressources en eau

EN SAVOIR PLUS

site www.ofb.gouv.fr à la rubrique « les programmes et actions »



L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité. Ses 3 000 agents agissent au quotidien pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins, tant dans l'Hexagone que dans les Outre-mer.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'AIN

Implantation:

Birieux

Rattachement : direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'OFB

Effectifs:

16 agents

Intervention sur l'ensemble du département en milieu terrestre et aquatique.

L'enjeu : faire baisser les pressions sur la biodiversité

La biodiversité désigne
l'ensemble des êtres
vivants ainsi que les
habitats dans lesquels ils
vivent. Les humains font
partie et dépendent de
la biodiversité. Elle fournit
oxygène, alimentation,
énergie ainsi que de
nombreux matériaux et
médicaments. Elle contribue
également à la fertilité des sols
et à la qualité de l'eau.

Aujourd'hui, elle décline à un rythme sans précédent, fragilisant l'avenir des sociétés humaines, sous l'effet de cinq grandes pressions identifiées par l'IPBES*: le changement d'usage des terres et des mers, la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et les espèces exotiques envahissantes.

L'IPBES indique qu'il est encore temps d'agir et d'engager des changements de société en profondeur.

* Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques

Surveillance de l'état écologique d'un cours d'eau



Service départemental de l'Ain

600 route de Montluel Lieu-dit Montfort 01330 Birieux 04 74 98 39 80 sd01@ofb.gouv.fr

_



_

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Chemin des chasseurs 69500 Bron 04 72 78 89 40 dr.auvergne-rhone-alpes@ofb.gouv.fr www.ofb.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes

Office français de la biodiversité

5 square Félix Nadar 94300 Vincennes



Fraternité





